



(https://clicks-ipm.adhese.com/raylene//sl2722/brExplorer/brExplorer11/brWindows8.1/brdesktop/brdesktop/dmADV6055/dmADV6055/dtdesktop/coBE/tyfr1da9-46f1-8309-6a9b7f8253b5/A287.64.96.18.1506209514918/ad418436/URhttp://www.proprietaire-conseil.be/fr/?utm_medium=ron&utm_source=display&utm_campaign=launch-mar18&utm_content=leaderboard)

L'expérimentation animale ne se fait pas en dehors de tout contrôle (OPINION)

CONTRIBUTION EXTERNE Publié le mercredi 11 avril 2018 à 10h07 - Mis à jour le mercredi 11 avril 2018 à 12h17



◀4

◀2

OPINIONS (/DEBATS/OPINIONS) **Une opinion d'Eric Muraille, Maître de recherches FNRS, ULB (*)**

Ce texte est une réponse aux cartes blanches de Michel Vandebosch, président de Gaïa, et de Solange T'Kint et André Ménache de *Suppression des Expériences sur l'animal* (S.E.A.) parues dans La Libre Belgique en date du 4 avril 2018.

Certains points de ces deux cartes méritent en effet d'être commentés.

En premier lieu, leurs signataires ne font pas mystère de leur parfaite connaissance du texte de l'avant-projet du nouveau code wallon du bien-être animal. S.E.A. s'étonne même "des réactions a posteriori puisque les expérimentateurs sur animaux avaient tout le loisir de réagir dans le cadre des réunions au ministère". Cette affirmation est surprenante sachant qu'aucune instance académique n'a été invitée à assister à ces "réunions au ministère". Les membres des Universités wallonnes n'ont été informés du contenu de la dernière version de l'avant-projet que parce qu'un "vent favorable" le leur avait apporté à la mi-mars. On peut légitimement s'étonner que Gaïa et S.E.A. soient mieux informés par le ministère que les chercheurs des Universités et centres de recherches.

Un contrôle déjà exercé

Michel Vandebosch clame que les scientifiques seraient opposés au contrôle de leurs activités. C'est mal connaître la réalité de la recherche scientifique. En Belgique, la majorité des animaux utilisés en expérimentation le sont en recherche fondamentale (<http://bienetreanimal.wallonie.be/home/animaux/autres-animaux/animaux->

dexperience.html) (53%) ou translationnelle au sein des Universités et non dans l'industrie. Le financement de la majorité des recherches utilisant l'animal est donc principalement réalisé par l'Etat via, notamment, le FNRS. Ce dernier fait appel à des comités scientifiques, composés d'experts anonymes et internationaux, qui déterminent, sur base de l'intérêt scientifique, sociétal et éthique d'une recherche, si elle doit être financée. Ce n'est qu'une fois le projet financé que le chercheur est en mesure de soumettre un dossier à la Commission locale d'Éthique (CLE) siégeant dans son université. Celle-ci applique depuis 2013 la directive Européenne 2010/63 qui encadre l'expérimentation animale. Elle reconnaît le caractère sensible des animaux et exige notamment que le chercheur fasse la preuve, à l'aide d'arguments rationnels et de références scientifiques, de la nécessité d'utiliser des animaux. Un chercheur est donc très loin de mener sa recherche à sa guise et en dehors de tout contrôle.

Le président de Gaïa affirme que "*des pratiquants et utilisateurs de l'expérimentation animale se sont attribués la position de juge et partie et décident de ce que d'autres utilisateurs de l'expérimentation animale sont autorisés à faire*". Cette affirmation constitue une remise en cause de l'intégrité des quelques 400 spécialistes qui participent bénévolement aux CLEs. Elle est également factuellement inexacte. Des scientifiques ne pratiquant pas l'expérimentation animale et des vétérinaires en charge du bien-être animal sont déjà intégrés dans le processus de validation des dossiers éthiques. Et de nombreuses CLEs sont renforcées de spécialistes en sciences humaines. Rappelons que aucune CLE ne peut exercer sans être agréée dans sa composition (qualité des membres) par le Service Public.

Le texte laisse entendre qu'une taxe sur l'expérimentation animale serait principalement payée par "*un secteur pharmaceutique loin d'être démuné*". Cette fausse affirmation ne tient pas compte, à nouveau, du fait que plus de la moitié des animaux utilisés en expérimentation en Belgique l'étant dans le cadre d'une recherche universitaire, et celle-ci étant majoritairement financée par l'état, via nos impôts ou les dons, une taxation reviendrait à une double imposition dans un cas et à une négation de l'immunité fiscale des dons dans l'autre. Nous considérons que cela n'est, ni possible, ni éthique.

Personne n'aime l'expérimentation animale mais elle reste indispensable

La carte blanche de S.E.A. illustre, elle, parfaitement ce qu'exigent les associations de protection animale du nouveau code wallon. S.E.A. demande qu'un quota 50/50 soit instauré pour déterminer le financement des projets de recherche en fonction de l'usage ou non d'animaux d'expérience et que les CLEs intègrent des membres des associations de protection animale ou des scientifiques agréés par ces associations. S.E.A. exige donc que le financement des projets de recherche en Wallonie par le FNRS et l'autorisation de leur réalisation soient dorénavant chapeautés par les associations de protection animale dont l'expertise, en quelque matière que ce soit, n'est attestée par aucune instance reconnue. Une telle mainmise n'a jamais été concédée jusqu'ici à aucun parti politique, religion, industrie ou association de malades. Imaginerait-on d'imposer un quota pour les recherches sur le cancer, les maladies orphelines, le HIV et autres maladies neurodégénératives ? Exit donc pour S.E.A. le classement des projets scientifiques par le FNRS sur base de leur intérêt scientifique et sociétal. S.E.A. confirme également l'exigence d'une inspection des animaleries des universités par des "*inspecteurs indépendants*", agréés par les associations de protection animale. Ce qui revient à dire que les inspecteurs actuels, fonctionnaires du Service Public, ne seraient pas indépendants.

Enfin, S.E.A. appelle, une fois de plus, au "*remplacement de l'animal par des méthodes de recherche modernes et efficaces*", sous-entendant que l'usage d'animaux est obsolète et n'est pas rationnellement justifiable en recherche. L'expérimentation animale est pratiquée au sein de toutes les universités du monde, par des dizaines de milliers de scientifiques. Seraient-ils tous incompetents (ou pervers) ? La majorité des articles publiés en biologie dans les très sélectives revues scientifiques *Nature* et *Science* ont recours à l'expérimentation animale. Les éditeurs de ces revues feraient donc également partie de ce complot planétaire visant à maintenir l'usage de l'expérimentation animale que dénonce S.E.A. ... Trêve de plaisanteries. Personne n'aime l'expérimentation animale et encore moins ceux qui y recourent dans le cadre d'une recherche fondamentale ou pour le développement de nouveaux traitements. Cette pratique reste néanmoins indispensable en sciences du vivant, n'en déplaise à Gaïa et S.E.A. Les chercheurs des universités qui la défendent ne le font pas par intérêt financier (où serait leur bénéfice ?) ou incompetence, mais parce qu'ils estiment sur base de leur expertise qu'elle est indispensable et que s'en priver pénaliserait l'ensemble de la société (y compris les animaux, plus nombreux, par exemple, à être vaccinés que les humains). Les chercheurs ne sont pas hostiles au dialogue, comme le suggère MV, mais bien au dogmatisme et à la désinformation. Proposer de réduire

(<https://clicks-ipm.adhese.com/raylene//sl2720/brExplorerer/brl0003-4877-87e9-ac42224b9a21/A287.64.96.18.150620951491f/home/tickets/>)

Contenu de marque

(http://self-booking.ligatus.com/?utm_source=ligatus-de&utm_medium=placement&utm_content=te)
(http://self-booking.ligatus.com/?utm_source=ligatus-de&utm_medium=placement&utm_content=lo)

Ce vendredi 13/04: 17.000.000€ à gagner avec EuroMillions. Jouez sur e-lotto.be
17.000.000€ à gagner

(ht)

Derniers articles

➤ Chers parents inquiets pour les enfants qui ont des poumons (OPINION)

